



Webinaire sur les crédits de paiement ouverts sur le relevé de compte dans le GLCC (RC)

Date : Mercredi le 24 mai 2017

Heure : De 12 h 30 à 14 h, heure avancée de l'Est

Numéro de la réunion : 556 236 793

PROTECTION SERVICE INTÉGRITÉ
PROTECTION SERVICE INTÉGRITÉ
EGRITY PROTECTION SERVICE
INTÉGRITÉ PROTECTION SERVI
CE INTEGRITY PROTECTION SE
RVICE INTÉGRITÉ PROTECTION
SERVICE INTÉGRITÉ PROTECTI
ON SERVICE INTÉGRITÉ PROT
ECTION SERVICE INTÉGRITÉ PR
OTECTION SERVICE INTÉGRITÉ
PROTECTION SERVICE INTÉGRITY
TY PROTECTION SERVICE INT
ÉGRITÉ PROTECTION SERVICE
INTEGRITY PROTECTION SERVI
CE INTÉGRITÉ PROTECTION SE





Historique et contexte – crédit du RC

- Présentation de la compensation
- Présentation initiale des crédits de paiement
 - Situation actuelle
- Raisons pour lesquelles des crédits de paiement pourraient exister



Présentation de la compensation

- Avant le 20 août 2016, des chèques étaient émis pour les rajustements et les remboursements.
- Le 20 août, on a introduit la compensation. Deux catégories de crédit étaient disponibles aux fins de rapprochement :
 - les crédits de remboursement affichés dans la partie sur les autres transactions;
 - les crédits de paiement non indiqués sur le RC.
- Cela a donné lieu à un rapprochement incomplet sur le RC.



Nouvelle présentation des crédits le 25 août 2016

- Dans le cadre des modifications liées à la compensation et pour éviter un rapprochement incomplet, des crédits de paiement ont été ajoutés au RC.
- Les modifications n'avaient pas bien été communiquées, ce qui a semé la confusion auprès d'un grand nombre de partenaires de la chaîne commerciale.
- Un RC modifié a été envoyé le 26 août, dans lequel les crédits de paiement ont été supprimés encore une fois.



RC du 25 août par opposition à celui du 26 août

25 août – Crédits de paiement inclus

A.	Transactions	(\$-329.18)
B.	Other charges (due) / Autres frais (dû)	\$0.00
C.	Total Payable / Montant total à payer	(\$-329.18)
C.	Total Payable / Montant total à payer	(\$-329.18)
B.	Other charges (due) / Autres frais (dû)	\$0.00
A.	Transactions	(\$-329.18)

26 août – Crédits de paiement supprimés

A.	Transactions	\$2,434.12
B.	Other charges (due) / Autres frais (dû)	\$0.00
C.	Total Payable / Montant total à payer	\$2,434.12
C.	Total Payable / Montant total à payer	\$2,434.12
B.	Other charges (due) / Autres frais (dû)	\$0.00
A.	Transactions	\$2,434.12



Situation actuelle

- Ajout du total général calculé au RC.
- Ajout du solde d'ouverture au RC du courtier.
- Exécution des activités sur la liste de clarification pour les courtiers en vue d'équilibrer les comptes.
- Améliorations apportées aux procédures de traitement des paiements, d'attribution des paiements et de rapprochement.
- Compréhension accrue et amélioration des documents relativement aux formulaires d'allocation des paiements (FAP) et aux feuilles d'exception pour les rapprochements (FER).
- Rapprochement des paiements des importateurs, s'il y a lieu.
- Rapports d'aperçu du solde de compte.
- Crédits restants – Il faut consulter les partenaires de la chaîne commerciale ou obtenir leurs commentaires.



Raisons pour lesquelles des crédits de paiement pourraient exister

- Paiement K84 ou paiement K84 de référence
 - Les montants de la TPS (taxe sur les produits et services) et de la garantie directe de l'importateur (GDI) étaient inclus dans les totaux du RC, mais les B2 (rajustements) ne l'étaient pas.
- Confusion à l'égard des FER et des FAP, ce qui donne lieu à des paiements mal appliqués
 - Les paiements des importateurs pour les montants de TPS ou de GDI à payer pourraient avoir été indiqués incorrectement sur la FER et appliqués comme un paiement de courtier.
- Trop-payé du courtier pour ne pas « utiliser les crédits pour les comptes d'importateur ».
 - Des paiements ont été versés pour le montant total de la transaction de la période et non pour le montant total à payer.
- Totaux pour le RC calculés incorrectement (champ avant le total général)
 - Les montants à payer ont été additionnés pour tous les importateurs, ce qui a donné lieu à un trop-payé net.
 - Les commis n'ont pas pu affecter le solde.



Incidence sur le RC

- Aperçu des règles de compensation
 - Calendrier de rapprochement
 - Scénarios



Aperçu des règles de compensation

De façon générale, les paiements sont portés au compte selon l'ordre suivant :

1. Frais pour paiement refusé (chèque sans provision [CSP]) de 25 \$ et autres frais;
2. frais administratifs pour K23;
3. pénalités (K9, sanction de déclaration tardive [SDT] et avis de cotisation de pénalité [ACP]);
4. frais d'intérêts pour comptes en souffrance;
5. Toute autre transaction exigible pendant le mois.

Débit	Courtier A	Courtier B	Importateur/ expert-conseil/ indiqué G ou I
Crédit			
Courtier A	Compense	Ne compense pas	Ne compense pas
Courtier B	Ne compense pas	Compense	Ne compense pas
Importateur/ expert- conseil	Ne compense pas	Ne compense pas	Compense



Calendrier de rapprochement

Processus mensuel – Grand livre des comptes client (GLCC)



A - Le relevé de compte est généré pour la période précédente.

B - Le paiement est dû pour la période précédente (dernier jour du mois).

C - Les versements sont traités manuellement.

D - Le rapport des crédits/inactifs est exécuté.

E - Les versements automatiques sont exécutés.

* - Révision manuelle de la liste d'exception de versement.

F - La compensation pour les transactions de périodes antérieures, jusqu'à et y compris le dernier jour du mois précédent, doit avoir lieu avant d'exécuter tous les décaissements.

G - Compensation pour toutes les transactions, jusqu'à et y compris le dernier jour, de la période courante.



Pièces de crédit réduisant le montant total à payer du solde d'ouverture restant pendant plusieurs mois

	Logique avant mai	Logique après mai
Mois 1 – Solde d'ouverture	0 \$	(5 000 \$)
Mois 1 – Transactions	3 000 \$	3 000 \$
Mois 1 – Autres transactions	(2 000 \$)	(2 000 \$)
Mois 1 – Montant total à payer	1 000 \$	(4 000 \$)
Paiement	(1 000 \$)	0 \$
Mois 2 – Solde d'ouverture	0 \$	(4 000 \$)
Mois 2 – Transactions	4 000 \$	4 000 \$
Mois 2 – Autres transactions	(2 000 \$)	(2 000 \$)
Mois 2 – Montant total à payer	2 000 \$	(2 000 \$)



Pièces de crédit compensant le mois 1 et versées au cours du mois 2

	Logique avant mai	Logique après mai
Mois 1 – Solde d'ouverture	0 \$	(5 000 \$)
Mois 1 – Transactions	3 000 \$	3 000 \$
Mois 1 – Autres transactions	(2 000 \$)	(2 000 \$)
Mois 1 – Montant total à payer	1 000 \$	(4 000 \$)
Paielement	(1 000 \$)	0 \$
Versement	2 000 \$	2 000 \$
Mois 2 – Solde d'ouverture	0 \$	(2 000 \$)
Mois 2 – Transactions	4 000 \$	4 000 \$
Mois 2 – Autres transactions	0 \$	0 \$
Mois 2 – Montant total à payer	2 000 \$	2 000 \$



Paievements sur un B2 qui ne figurent pas sur le RC

	Logique avant mai	Logique après mai
B2 – Dû le 26 mai	2 000 \$	2 000 \$
Paievement – 24 mai	(2 000 \$)	(2 000 \$)
Solde d'ouverture	0 \$	(2 000 \$)
Transactions	4 000 \$	4 000 \$
Autres transactions	2 000 \$	2 000 \$
Montant total à payer	6 000 \$	4 000 \$



Paievements provisoires qui ne figurent pas sur le RC

	Logique avant mai	Logique après mai
Sécurité	250 000 \$	250 000 \$
Paievement – 15 mai	(250 000 \$)	(250 000 \$)
Solde d'ouverture	0 \$	(250 000 \$)
Transactions	500 000 \$	500 000 \$
Autres transactions	0 \$	0 \$
Montant total à payer	500 000 \$	250 000 \$



Paielements en double ou trop-payés qui ne produisent pas le montant total dû exact - RC du courtier

	Valeurs avant mai	Valeurs après mai
Mois 1 – Montant total à payer sur le RC du courtier	6 700 \$	6 700 \$
Paielement du courtier	(6 700 \$)	(6 700 \$)
Paielement de l'importateur (pour les transactions des courtiers)	(6 700 \$)	(6 700 \$)
Mois 2 – Solde d'ouverture	0 \$	(6 700 \$)
Mois 2 – Transactions	10 000 \$	10 000 \$
Mois 2 – Autres transactions	(2 000 \$)	(2 000 \$)
Mois 2 – Montant total à payer	8 000 \$	1 300 \$



RC du 25 mai – Scénarios

- Crédit important pour les montants de TPS ou de GDI (importateur)
 - Crédit important pour les importateurs ordinaires
- Crédit important pour le compte-garantie du courtier



Scénario 1 – Crédit important sur le RC du courtier pour les montants de TPS ou de GDI (importateur)

- Probablement causé par des problèmes liés au K84 ou au FAP.
- Envoyer un courriel à la boîte de réception de la gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) et indiquer ce qui suit :
 - le compte-garantie du courtier;
 - le numéro de compte RM de l'importateur;
 - l'état de la TPS ou de la GDI.
- Saisir ce qui suit dans la ligne d'objet :
SOLDE D'OUVERTURE\[COMPTE-GARANTIE]\MAI 2017.
- La résolution peut nécessiter des copies du FAP et de la FER ainsi que les numéros de chèque de l'importateur.
- Envoyer le montant total à payer pour l'importateur.
- Si des rajustements après paiement donnent lieu à des montants en souffrance, on renoncera aux pénalités et aux intérêts.



Scénario 2 – Crédit important sur le RC du courtier pour les importateurs « ordinaires »

- Généralement causé par des trop-payés aux comptes d'importateur.
- Envoyer un courriel à la boîte de réception de la GCRA aux fins de vérification.
- Saisir ce qui suit dans la ligne d'objet :
SOLDE D'OUVERTURE\[N^o DE COMPTE]\MAI 2017.
- Une fois la cause du crédit déterminée, des mesures correctives peuvent être proposées.
- Envoyer le montant total à payer pour l'importateur.
- Si des rajustements après paiement donnent lieu à des montants en souffrance, on renoncera aux pénalités et aux intérêts.



Scénario 3 – Crédit important pour le compte-garantie du courtier

- Le compte est identifié au haut du RC du courtier par un numéro de compte RM laissé en blanc ou par le numéro suivant : 000000000RM0000.
- Il est causé par un calcul erroné du total général.
- Il faut envoyer un courriel à la boîte de réception de la GCRA et préciser le numéro du compte-garantie et le montant total du crédit.
- Pour obtenir des précisions, il faudra peut-être déterminer la cause du trop-payé.
- Lorsque des précisions sont obtenues, le montant peut être appliqué au total général.
- Le versement du paiement pour obtenir un solde de crédit net dans le scénario 1 pourrait déclencher cette situation dans un mois subséquent.



Coordonnées

- Boîte de réception de la GCRA : CBSA-ASFC_CARM.GCRA@cbsa-asfc.gc.ca